SERVICES DU CONSEIL GÉNÉRAL

# CONTACTS UTILES

## DIRECTION DE L'AGRICULTURE DES TERRITOIRES DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

**Sous Direction Culture, Tourisme et Patrimoine**
Secrétariat : 05 62 67 31 61

**Service des Actions Culturelles**
Responsable : Patrick GUY
Secrétariat : 05 62 67 31 61
Mission Langue et Culture Occitanes : Marie-Françoise Rivail 05 62 67 30 00
Pass culturel : Anne-Lise Solignac 05 62 67 31 63

**Médiathèque départementale du Gers**
Responsable : Marie Paquet
Secrétariat : 05 62 67 43 20

**Conservation départementale du Patrimoine et des Musées du Gers/Abbaye de Flaran**
Responsable : Michel Hue
Standard : 05 62 28 50 19
Service Médiation culturelle : Juliette Monange et Anne Manceau : 05 62 28 74 13

**Archives départementales**
Responsable : Marigeorges Allabert
Standard : 05 62 67 47 67
Service éducatif : Hélène Compans: 05 62 67 47 71

## DIRECTION DU PATRIMOINE, DE L'EDUCATION, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA LOGISTIQUE

**Sous Direction Education, Jeunesse et Sport**

**Service Education, Affaires Scolaires et Restauration dans les collèges**
Responsable : Martine Alicot 05 62 67 41 68
Pôle Affaires Scolaires : Laurence Sabatino : 05 62 67 44 91

## CABINET DU PRÉSIDENT

Responsable du projet «reproduction d'oeuvres d'art pour les collèges»»
Sandrine Redolfi de Zan : 05 62 67 40 50

création lionel monferran 06 86 58 74 47



CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS

*guide pratique*

# OFFRE ÉDUCATIVE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

du **Conseil Géneral du Gers** et des **acteurs culturels**
à rayonnement départemental

CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS

# SOMMAIRE


| | |
|---|---|
| p. **3** | Le mot du Président du Conseil Général du Gers |
| p. **4 › 5** | le PATRIMOINE **HISTORIQUE et MUSEOGRAPHIQUE** |
| p. **6** | le PATRIMOINE des **ARCHIVES DEPARTEMENTALES** |
| p. **7** | le **LIVRE** et la **LECTURE** |
| p. **8** | LANGUE et CULTURE **OCCITANES** |
| p. **9** | les **ARTS PLASTIQUES** |
| p. **10** | le **CINEMA** |
| p. **11** | le SPECTACLE VIVANT > **les AIDES DIRECTES DU DÉPARTEMENT** |
| p. **12 › 17** | le SPECTACLE VIVANT > **les ACTEURS CULTURELS A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL** |
| p. **14** | **Découvertes musicales** |
| p. **15** | **Musique Jazz** |
| p. **16** | **Musiques actuelles** |
| p. **17** | **Arts du cirque** |
| | **Théâtre** |
| P. **18** | Le PASS CULTUREL |
| p. **19 › 20** | CARTE DU GERS |
| p. **21** | Contacts utiles |




# LÉGENDE

- RÉSEAU FLARAN, MUSÉES ET SITES LABELLISÉS
- LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
- RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES MÉDIATHÈQUES
- OCCITAN
- ARTS PLASTIQUES COLLÈGES
- CINÉMA
- ADDA 32
- JAZZ
- MUSIQUES ACTUELLES
- ARTS DU CIRQUE
- THÉÂTRE

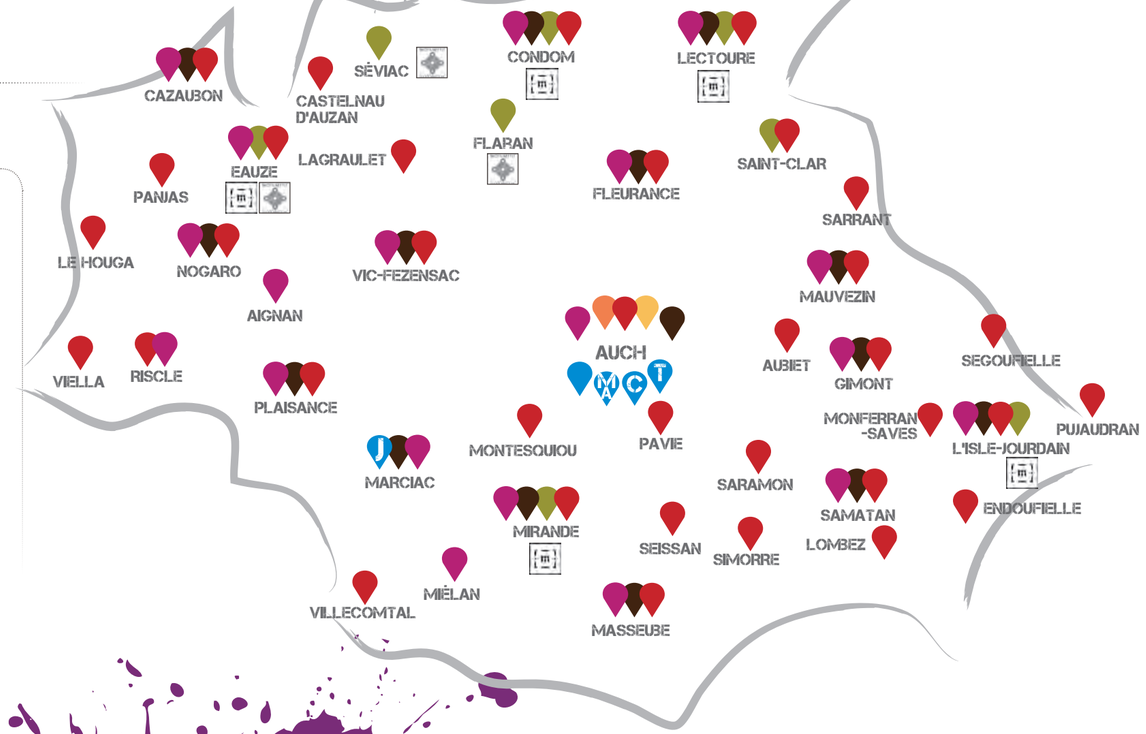

# le mot du président

La culture représente le 4ème pilier du développement durable, aux côtés de l'économie, du social et de l'environnement.
L'accès à l'éducation, à la connaissance, aux ressources culturelles et la possibilité pour chacun de développer sa créativité relèvent des besoins fondamentaux de l'individu. Dans une société fondée sur le développement durable chacun doit pouvoir aborder, dès le plus jeune âge, l'éducation culturelle et artistique et la développer ensuite tout au long de sa vie.
Le cadre scolaire est donc le lieu privilégié pour commencer d'accéder aux activités culturelles et artistiques, formidables outils d'évolution, d'épanouissement personnel et de cohésion sociale.
C'est pourquoi j'ai souhaité mieux faire connaître l'action de notre collectivité départementale dans ce domaine et rassembler dans un guide pratique l'ensemble de l'offre initiée par le Conseil général pour les établissements scolaires.
L'offre culturelle et artistique proposée aux établissements scolaires est multiple, issue de nombreux acteurs culturels, avec des propositions tout au long de l'année. Il en résulte une offre foisonnante qui ne facilite pas toujours sa lisibilité et rend parfois difficile les choix des enseignants.
**L'objectif de ce guide pratique est de rassembler les aides et actions du Conseil général ainsi que celles des associations partenaires et de fournir des repères pour l'organisation de parcours pédagogiques.**
Ce guide s'attache à répondre aux questions pratiques que se posent les enseignants face à toutes les offres proposées :

- **Quelles thématiques ?**
- **Quelles actions ?**
- **Qui organise?**
- **Pour quel public ?**
- **Dans quel lieu?**
- **Quels tarifs? Quelles aides?**
- **Quels contacts?**

Vous constaterez que le champ de l'action culturelle du Conseil général, souvent méconnu, est large - cinéma, théâtre, danse, patrimoine, langue et culture occitane… - et que la palette des activités proposées est en mesure de répondre aux nombreux besoins et attentes des établissements, des enseignants et des élèves, de l'école primaire au collège jusqu'au lycée.
Pour mener à bien ces actions éducatives, le Département s'appuie sur ses services : conservation départementale du patrimoine Flaran/réseau des musées, archives départementales, médiathèque départementale, éducation, action culturelle, mission langue et culture occitane, et sur un réseau de partenaires très actifs parmi lesquels l'ADDA, Ciné 32, Circa, la Ligue de l'Enseignement, les Jeunesses Musicales de France.
L'engagement financier du Conseil général en faveur de la culture représente un budget annuel de plus de 3 M€, dont le volume reste constant, malgré le contexte budgétaire difficile des collectivités locales qui les conduit souvent à réduire les dépenses dans les domaines de compétences non obligatoires.
Il traduit la volonté permanente du Conseil général d'ouvrir l'art et la culture au plus grand nombre et en particulier aux jeunes, acteurs et citoyens de demain.

***Philippe Martin***
*Président du Conseil général*

*à la découverte du*

# PATRIMOINE HISTORIQUE ET MUSEOGRAPHIQUE

*découvrez*

## L'ABBAYE DE FLARAN

centre patrimonial départemental

**Depuis 2000, l'Abbaye de Flaran abrite la Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées, service du Conseil Général, qui développe toute l'année, de nombreuses manifestations culturelles (expositions, concerts, colloques, stages et spectacles…) sur tous les domaines du patrimoine et de la création artistique, de l'archéologie à l'art contemporain et initie des actions de sensibilisation au patrimoine, aux collections et à l'art en général. Ce service assure l'interface entre l'Education Nationale et le patrimoine départemental.**
**Pivot de la politique culturelle départementale, site public payant le plus visité du Gers, l'Abbaye de Flaran, bénéficie depuis 2011, du label régional «Grand Site de Midi-Pyrénées».**

### QUEL PUBLIC ?

Publics scolaires : de l'école maternelle au lycée; public jeune hors temps scolaire (CLAE…).

### QUI ORGANISE ?

Le service de médiation culturelle et pédagogique de la Conservation Départementale qui met en relation les œuvres d'art ou le patrimoine vis à vis de tous les publics.

### OÙ ?

Abbaye de Flaran, centre patrimonial départemental, 32310 Valence/Baïse

### QUELLES ACTIONS ?

Pour chaque cycle (maternelle, primaire, secondaire), une dizaine d'activités est proposée, du parcours ludique et pédagogique à l'atelier de pratique artistique qui favorise une approche par l'interactivité et le jeu.

**Les parcours sont consacrés notamment à :**

• la découverte de l'abbaye et des différentes thématiques liées à cette période (le bestiaire roman, les chemins de Saint Jacques de Compostelle…).

• l'exploration de la collection Simonow, exceptionnelle collection Beaux-Arts (du XVIe au XXe siècle) à travers des thématiques variées : portrait, paysage, nature morte, etc…

• des ateliers d'initiation (menés par des plasticiens) en complément des visites.

• des projets annualisés : enseignants et élèves sont invités à créer une relation fidélisée avec les lieux du patrimoine ou les musées gersois.

› projet «portrait autour de la collection Simonow» (5 séances)

› projet «jardin médiéval» : une classe vient créer son jardin médiéval (5 séances)

› projet «photographie et ruralité» autour de l'exposition temporaire « la Profondeur des champs » (3 séances)

› projet «livret pédagogique» «Sites et musées à petits pas : les enfants mènent la visite» : une classe s'approprie son patrimoine local et réalise son livret de visite.

Le service de médiation culturelle est aussi à l'écoute des enseignants pour des projets portant sur un thème particulier.

*Enfin : il est également proposé au jeune public ou aux familles , pendant les vacances scolaires, des activités de pratique artistique.*

### TARIFS

**. visite scolaire: 1,50 €/enfant**
**. forfait journée: 3€/enfant**
**. forfait journée avec atelier: 5€/enfant**

### QUI CONTACTER ?

***Juliette Monange** et **Anne Manceau** - **Mail :** jmonange@cg32.fr et amanceau@cg32.fr*
*Service Médiation culturelle - Conservation départementale du Patrimoine et des Musées du Gers / Abbaye de Flaran - 32310 Valence-sur-Baïse*
*› **Tél.** 05 62 28 74 13 › **Fax :** 05 62 28 97 76 - www.gers-gascogne.com - www.musees-midi-pyrenees.fr*

*découvrez*

# LES SITES ET MUSÉES

du réseau départemental (Musées de France)

**Le réseau gersois des sites et musées de France est placé sous la responsabilité scientifique de la Conservation départementale du patrimoine et des musées/Flaran et compte 6 entités muséographiques principales.**
**Sa configuration, en anneau autour d'Auch, sa proximité (moins d'une heure de trajet) et sa complémentarité (de l'archéologie à l'art contemporain), favorisent des pratiques artistiques variées et complémentaires.**

**QUEL PUBLIC ?** Publics scolaires de l'école maternelle au lycée; public jeune hors temps scolaire (CLAE…)

**QUI ORGANISE ?** Le service de médiation culturelle de la Conservation départementale du Patrimoine et des Musées du Gers à partir de l' Abbaye de Flaran.

**OÙ ?**

Le réseau des sites et musées labellisés du Gers (hors Auch)

- Musée de l'Armagnac de Condom (Musée de France),
- Musée archéologique/ le trésor d'Eauze (Musée de France)
- Domus de la Cieutat, Site d'Elusa (Cl. M.H.)
- Musée archéologique de Lectoure (Musée de France)
- Musée des Beaux-arts de Mirande (Musée de France)
- Musée d'art campanaire de L'Isle-Jourdain (Musée de France)
- Villa gallo-romaine de Séviac, Montréal du Gers (classé M.H)
- Musée de l'école publique de Saint Clar

**QUELLES ACTIONS ?**

Sensibilisation au patrimoine départemental, aux collections publiques des Musées de France et à l'art en général au moyen d'outils pédagogiques référentiels.

› documents pédagogiques adaptés aux enfants
› visites ludiques (Musée archéologique d'Eauze par exemple)
› ateliers de pratique artistique complémentaire
› projets annuels avec des classes
(notamment sur les collections du Musée de Mirande)

Les scolaires sont ainsi invités à passer un moment (ou une journée) sur les thèmes propres aux collections des sites et musées :

› Antiquité :
Musées archéologiques de Lectoure, Eauze et villa gallo-romaine de Séviac
› Peintures (XVI-XXème siècle): Musée des Beaux-arts de Mirande
› Arts et traditions populaires (XIX ème siècle) :
Musée de l'Armagnac de Condom
› Histoire de l'école : Musée de l'école publique de Saint Clar

**QUI CONTACTER ?**

***Juliette Monange et Anne Manceau*** *(à Flaran)*
***› Tél.*** *05 62 28 74 13*

*découvrez*

# D'AUTRES LIEUX ET SITES HISTORIQUES

grâce aux aides du département

**QUEL PUBLIC ?** Collèges.

**QUI ORGANISE ?**

Les collèges organisant des sorties pédagogiques

**OÙ ?** Département du Gers et sites extérieurs

**QUELLES ACTIONS ?**

- Sortie de découverte du patrimoine historique, architectural, industriel et artistique, plus particulièrement dans le Gers
- Voyage pédagogique (Projet Voyage Jeunes)

**QUELLES AIDES DU CONSEIL GÉNÉRAL ?**

**Le Département peut financer après délibération et sur justificatifs, les dépenses liées aux déplacements :**

- dans le cadre de la découverte du patrimoine historique, architectural, industriel et artistique, plafonnées à 1 200 € par année scolaire et par collège.
- dans le cadre d'un voyage pédagogique, validé par les services départementaux de l'Éducation Nationale, plafonnées à 460 € par année scolaire et par collège.

Le programme des déplacements doit être communiqué au plus tard le 31 décembre; seuls les déplacements validés par le Département feront l'objet d'un remboursement.

**QUI CONTACTER ?**

***Pour les aides*** *› Service de l'Éducation*
***Laurence Sabatino › Tél.*** *05 62 67 44 91*

***Pour vous conseiller sur les sorties de découverte du patrimoine***
*› Conservation départementale du Patrimoine à Flaran*
***› Tél.*** *05 62 28 74 13* ***› Mail.****departementdugers@cg32.fr*

*à la découverte du*

# PATRIMOINE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

## QUEL PUBLIC ?

Écoles primaires, collèges et lycées.

## QUI ORGANISE ?

**Le service éducatif des Archives départementales**; il sensibilise et initie le public scolaire à la recherche historique en le familiarisant avec le patrimoine écrit du département et en le confrontant aux documents originaux, dans le cadre des programmes scolaires.
Animé par un professeur d'histoire-géographie de l'éducation nationale, le service propose gratuitement des visites et des ateliers pédagogiques.

## OÙ ?

AUCH, Hôtel du Département.

## QUELLES ACTIONS ?

• **Les visites** du service permettent de sensibiliser les élèves à la conservation et à la mise en valeur des documents d'archives, de comprendre les étapes préalables à l'écriture de l'Histoire et de découvrir des métiers peu connus.
Ces visites durent au minimum 1h et sont assurées par des agents des Archives et par les enseignants de la classe qui visite.

• **Les ateliers pédagogiques proposés sont :**

- Les pouvoirs d'un intendant sous l'Ancien Régime, l'intendant d'Etigny
- La Révolution Française
- Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et l'insurrection dans le Gers
- Le Gers sous le Second Empire
- L'évolution de la population gersoise 1850-1940 entre émigration et immigration
- La loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905
- La correspondance des poilus gersois
- La gestion de l'eau en Gascogne gersoise
- Evolution de l'aménagement du territoire d'une commune
- Les supports d'écriture
- Seigneurie, sauveté et abbaye au Moyen-Age

Les enseignants qui souhaitent aborder d'autres parties des programmes scolaires peuvent en faire part à l'équipe du service éducatif des Archives dans un délai d'un mois avant la venue des élèves.

## QUI CONTACTER ?

***Un rendez-vous doit être pris par l'enseignant avec le service éducatif afin de construire la séance en fonction de son projet pédagogique.***

***Jacques Lapart**, professeur*
*(permanence assurée le jeudi matin)*
*et **Hélène Compans**, assistante de conservation*
*du patrimoine, Archives départementales,*
*Parc du Conseil Général, 81 route de Pessan, 32000 Auch.*
*› **Tél.** 05 62 67 47 71 › **Mail :** archives32@cg32.fr*
*› www.archives32.fr*

# LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

## QUEL PUBLIC ?
Écoles primaires, collèges.

## QUI ORGANISE ?
**LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE**
Transférées aux départements depuis 1986, les Médiathèques départementales sont chargées de mettre en œuvre la politique des conseils généraux en matière de développement de la lecture et des bibliothèques publiques. Elles ne sont pas ouvertes au public mais viennent compléter les collections des bibliothèques municipales.
**Dans le Gers, la Médiathèque départementale a pour mission de mettre en œuvre le Plan départemental de lecture publique adopté par le Conseil Général en 2003 avec pour objectifs de :**
• mailler et desservir l'ensemble du territoire départemental
• organiser le réseau départemental

Actuellement plus de 300 lieux sont desservis par les tournées des 3 bibliobus et de la navette de la médiathèque départementale permettant de toucher plus de 80% de la population gersoise : points lecture, bibliothèques-relais, bibliothèques-médiathèques municipales, établissements scolaires, crèches, centres aérés, prêts directs.
**Le prêt aux établissements scolaires est une spécificité du département du Gers.**
En tant que tête de réseau, la médiathèque départementale joue également un rôle d'appui et d'accompagnement auprès des bibliothèques locales dans leurs projets d'action culturelle notamment en direction des scolaires.

## OÙ ? AUCH et le réseau départemental

## QUELLES ACTIONS ?
**• Dessertes directes de 4 collèges et de 160 écoles maternelles et/ou primaires.**
**• «Lire à l'adolescence»** : soutien aux projets des collèges autour de la lecture des adolescents, en partenariat avec la Maison des Ecritures de Lombez , les CDI, les centres de loisirs et les bibliothèques intéressées (rencontres d'écrivains, journées professionnelles…).
**Les interventions de la médiathèque départementale sont gratuites.**

## QUI CONTACTER ?
***Médiathèque Départementale***
***Marie Paquet***
*30 chemin de Malartic - 32000 AUCH*
› ***Tél.*** *05 62 67 43 20*
› ***Mail :*** *departementdugers@cg32.fr*
› *www.mediagers.fr*

# AUTRES ACTIONS

## QUEL PUBLIC ? Écoles primaires.

## QUI ORGANISE ? Ligue de l'Enseignement.

## OÙ ? Écoles primaires.

## QUELLES ACTIONS ?
**Opération «Lire, c'est Partir»**
Cette opération permet aux écoles intéressées d'acheter des livres à prix très réduit (prix unitaire de 0,85 €) grâce au partenariat conclu par la Ligue de l'Enseignement avec une association nationale.
A ce jour, 7300 livres ont été commandés.
Actuellement, 81 écoles et 14 CLAE/CLSH sur 85 communes et 4 communautés de communes sont engagées dans cette action.

**Opération «Lire et Faire Lire» :**
C'est un programme d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.
A la demande des équipes des structures éducatives et en cohérence avec le projet éducatif et les pratiques pédagogiques, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre pour stimuler le goût de la lecture et favoriser l' approche de la littérature.
Actuellement, près de 800 enfants de 30 structures éducatives bénéficient de séances de lecture par 35 lecteurs-bénévoles.

## QUI CONTACTER ?
***Christel Orosco - Ligue de l'Enseignement***
› ***Tél.*** *05 62 60 64 34*
› ***Mail*** *: Liguenseignement32@gmail.com*

*à la découverte de la*

# LANGUE ET CULTURE OCCITANES

## QUEL PUBLIC ?
Écoles primaires, collèges et lycées.

## QUI ORGANISE ?
**Mission langue et culture occitanes du Conseil Général .**

## OÙ ?
Auch, Hôtel du Département

## QUELLES ACTIONS ?
La mission langue et culture occitanes contribue à la promotion et à la valorisation de l'occitan en partenariat avec le milieu associatif vers les établissements scolaires.
**Ces interventions sont gratuites**.

**Actions concernant tous les établissements scolaires :**
• diffusion à la demande de documents de valorisation de l'occitan : *abécédaire, cartes, affiches thématiques, CD…*

• prêt de l'exposition «Passeurs de Mémoire».

• aide indirecte au travers du soutien financier accordé aux associations intervenant en milieu scolaire : Fédération départementale des foyers ruraux, Institut d'Etudes Occitanes.

**Actions spécifiques pour les écoles primaires :**
• journée de rencontre des écoles (Jorn en Oc) organisée chaque année au Conseil Général avec le Centre Régional des Enseignants en Occitan , à destination des écoliers du primaire gersois bénéficiant d'une sensibilisation ou d'un enseignement de l'occitan; cette journée rassemble entre 400 et 600 élèves.

• actions d'initiation à l'occitan dans les écoles primaires et maternelles en partenariat avec l'Education Nationale et le Centre Régional des Enseignants en Occitan et les communes et communautés de communes acceptant de cofinancer le dispositif avec le département.

## QUI CONTACTER ?
***Marie-Françoise Rivail.***
*Service des Actions Culturelles*
*Mission langue et culture occitanes*
› ***Tél.*** *05 62 67 30 00*
› ***Mail :*** *mfrivail@cg32.fr*

**Actions spécifiques pour les collèges :**
• concours des productions Gasconnes
Organisé depuis 1994 par le Conseil Général en direction des collégiens (et des lycéens) en partenariat avec l'Education Nationale, ce concours a pour objectif de promouvoir les productions écrites ou audiovisuelles en langue occitane de Gascogne.

• partenariat et accompagnement possible des initiatives portées par les collèges pour promouvoir la culture et la langue occitane.

*à la découverte des*

# ARTS PLASTIQUES

**Il s'agit d'une nouvelle action lancée pour l'année scolaire 2012/2013 qui consiste en l'acquisition par le Conseil Général du Gers de reproductions d'œuvres d'art qui seront mises gratuitement à disposition des collèges à des fins pédagogiques et d'expositions.**
**Les gersois en général et les jeunes en particulier n'ont pas facilement accès aux grands musées nationaux. Le principe de cette action est de faire en sorte de combler ce manque en amenant directement les œuvres d'art dans les collèges, en les exposant dans l'environnement et au regard quotidien des élèves.**

**QUEL PUBLIC ?** Les collèges.

**OÙ ?** Les collèges partenaires.

## QUELLES ACTIONS ?

En partenariat avec les établissements a été définie une liste d'œuvres majeures de l'histoire de l'art couvrant toutes les époques (jusqu'à nos jours) et de tous les courants artistiques.
De cette liste seront sélectionnées et reproduites environ 285 œuvres d'art.
Le Département va procéder en début d'année 2013 à l'acquisition de ces reproductions grand format et de qualité optimale auprès de la Réunion des Musées Nationaux.
Ces reproductions seront réparties à raison de 12 à 15 reproductions par collège et par année scolaire.
Le principe sera de faire tourner chaque année les différentes reproductions dans l'ensemble des établissements, afin que la totalité des œuvres soit découverte.

## QUI CONTACTER ?

***Conseil Général du Gers***
***Cabinet du Président***
***Sandrine Redolfi de Zan***
*Responsable du projet*
› ***Tél.*** *05 62 67 40 50*
› ***Mail :*** *srz@cg32.fr*

*à la découverte du*

# CINEMA

## QUEL PUBLIC ?

Écoles primaires, collèges et lycées.

## QUI ORGANISE ?

L'association Ciné 32, chargée par le Conseil Général de conduire le plan scolaire départemental depuis 1989.
L'objectif est la découverte collective d'œuvres cinématographiques pour appréhender les films de cinéma comme objets de plaisir et d'émotion, découvrir et s'approprier les salles de cinéma de proximité, et surtout développer l'esprit critique des jeunes tout en s'initiant à la diversité culturelle.

## OÙ ?

AUCH et le réseau départemental des salles de cinéma
(16 communes, 24 salles dont 8 sont la propriété du Conseil Général).

## QUELLES ACTIONS ?

Le plan scolaire départemental regroupe les opérations «Ecole et cinéma», «Un film pour tous», «Collège au cinéma», et «Lycéens et jeunes au cinéma».
Il consiste en la participation de toutes les écoles du département, sur le temps scolaire, à des séances de projection dans les salles du réseau et à des interventions de professionnels dans les classes pour échanger, questionner, et analyser les films avec les élèves.
**Il s'agit d'une spécificité gersoise à la fois unique et massive.**
Pour l'année scolaire 2011/2012, près de 19 000 élèves (62%) ont participé au plan scolaire pour un total de 47 000 entrées.

## TARIFS ?

- École et cinéma : 6€ par élève (3 films)
- Un film pour tous : 9€ par élève (3 films)
- Collège au cinéma: 8€ par élève (3 films)
- Lycéens et jeunes au cinéma:7,50€ par élève (3 films)

## QUI CONTACTER ?

***Ciné 32 / Marie Gayzard***
***› Tél.*** *05 62 60 61 11*
***› Mail :*** *prog@cine32.fr*

*à la découverte du*

# SPECTACLE VIVANT
## (THÉÂTRE, DANSE, MUSIQUE, CIRQUE)

**Le spectacle vivant se caractérise par la présence physique des artistes devant le public et désigne de nombreux modes d'expression artistique :** théâtre, danse, musique, cirque, arts de la rue, arts de la marionnette…

Le Département agit dans ce domaine soit directement, soit indirectement grâce aux acteurs culturels intervenant sur le champ départemental, qu'il soutient financièrement dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens, comme l'ADDA (Association Départementale pour le Développement des Arts), CIRCA, Jazz In Marciac, la Ligue de l'Enseignement.

## LES AIDES DIRECTES DU DÉPARTEMENT

### QUEL PUBLIC ? Les collèges.

### QUELLES ACTIONS ?

• **Les Classes à Projet d'Action Culturelle et actions expérimentales**
Actuellement 2 établissements sont concernés par les classes à projet d'action culturelle: collèges de Marciac (2 classes musique) et de Samatan (une classe théâtre).
Un dispositif expérimental vient de débuter au collège de Plaisance avec la mise en place d'un projet culturel organisé autour de 9 ateliers artistiques et scientifiques avec horaires adaptés (enseignements classiques le matin et ateliers l'après-midi).

• **Les Ateliers de pratique artistique**
Ces ateliers font appel à des intervenants et artistes professionnels (les compagnies professionnelles gersoises sont soutenues par le Conseil Général pour leurs activités notamment en milieu scolaire).

### AIDES

**Pour un projet d'action culturelle**
• dotation dégressive : 460 € pour une classe,
229 € pour la deuxième classe et 114 € pour les classes suivantes

**Pour les ateliers de pratique artistique ou scientifique**
• Aide annuelle de 460 € par collège intégrant dans leur projet d'établissement un atelier de pratique artistique ou scientifique

*L'aide du Conseil Général concerne les frais en matériel et de spectacle.*

### MODALITÉS

Dossier de demande à déposer en début d'année scolaire.
Délibération prise après validation des services départementaux de l'Éducation Nationale

### QUI CONTACTER ?

***Conseil Général / Service de l'Éducation***
***Laurence Sabatino › Tél.*** *05 62 67 47 14*
***› Mail :*** *departementdugers@cg32.fr*

DÉPARTEMENT AIDES

# LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

## L'ADDA

***Créée par le Département en 1974, l'ADDA a pour mission de conseiller, former, et sensibiliser le public, et les acteurs éducatifs et culturels dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts du cirque.***

*L'éducation artistique, en particulier en milieu scolaire, compte parmi ses priorités en recherchant le rapprochement le plus fructueux possible entre les artistes, et les élèves guidés par leurs enseignants.*

### QUEL PUBLIC ?

**L'ensemble des établissements scolaires :**
écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées.

### QUELLES ACTIONS ?

**Trois types d'actions :**

### 1 ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

**Ils offrent aux élèves d'une classe (30 enfants maximum) un lieu privilégié d'expression et d'apprentissage. L'intervenant extérieur éveillera la sensibilité artistique des élèves et les mettra en situation de création.**
**Les ateliers se déroulent de janvier à mars.**

#### AIDES ET TARIFS

L'ADDA finance les intervenants professionnels sur un volume horaire de 12h maximum.
Une participation financière forfaitaire est demandée à l'établissement
(100 € pour les écoles maternelles, élémentaires et les collèges; 150 € pour les lycées).

#### DEMARCHES

Appel à projet en début d'année scolaire.

## 2 ATELIERS ARTISTIQUES AUTOUR D'UN SPECTACLE

**L'Adda s'associe aux programmateurs gersois (Circa, Ligue de l'Enseignement…) pour proposer des ateliers de pratique autour de certains spectacles choisis pour leur intérêt artistique et culturel.**

### AIDE ET TARIFS

L'ADDA finance les artistes intervenants.
Participation financière forfaitaire de 50 € demandée à l'établissement.

### DEMARCHES

- Pour le choix du spectacle et les tarifs correspondants, s'adresser à l'organisateur
- Pour les ateliers, s'adresser à l'ADDA qui fait la sélection

## 3 LES RENCONTRES ARTISTIQUES

**Elles permettent la découverte d'un univers artistique par l'accueil d'une prestation d'artistes professionnels, d'une Compagnie, précédée ou suivie par une courte action de nature pédagogique axée sur la rencontre des artistes et du public (atelier, rencontre, débat….).**
**La durée totale de l'action est évaluée à 4h.**

### AIDE ET TARIFS

L'ADDA finance la prestation artistique.
Participation financière forfaitaire de 150 € demandée à l'établissement.

### DEMARCHES

Appel à projet en début d'année scolaire.

### MODALITÉS

Pour chacun des dispositifs, la participation financière forfaitaire demandée correspond à une part très minime du coût réel.
Après appel à candidature en début d'année scolaire, la sélection des projets s'effectue au sein d'une commission réunissant les services de l'Adda 32 et de l'Education Nationale.
Les choix de la commission s'appuient sur la motivation de l'équipe enseignante, la cohérence de l'action choisie avec le projet d'école ou d'établissement, ainsi que l'éloignement par rapport aux offres de spectacle vivant.

### QUI CONTACTER ?

***Françoise Lamarque***
*Chargée de mission musique et éducation artistique*
***Tél.*** *05 62 67 47 49 -* ***E-mail :*** *flamarque.addagers@cg32.fr*

# MUSIQUE

## DÉCOUVERTES MUSICALES

### QUEL PUBLIC ?
Écoles primaires, collèges, lycées.

### QUI ORGANISE ?
Association départementale des Jeunesses Musicales de France.

### OÙ ?
Auch, L'Isle-Jourdain, Miélan, Plaisance.

### QUELLES ACTIONS ?
Les JMF produisent et organisent des concerts sur tout le territoire et dans tous les styles de musiques : actuelles, classiques et traditionnelles. Elles accompagnent ainsi les enfants et les jeunes dans la découverte active des artistes, des œuvres et des pratiques musicales.
L'association départementale des JMF coordonne l'accueil dans le Gers de concerts à vocation pédagogique, issus de la sélection nationale.
En 2012, 21 concerts dans 3 communes ont permis d'accueillir près de 6000 jeunes spectateurs.

### TARIFS
De 3 à 3,20 € par enfant.

### QUI CONTACTER ?
***Colette Cardonne / JMF du Gers***
***› Tél.*** *05 62 05 68 20* ***› Mail :*** *jmf.auch@orange.fr*
***http://jmfdugers.e-monsite.com***
***www.lesjmf.org***

# MUSIQUE JAZZ

## QUEL PUBLIC ?

Écoles primaires, collèges, lycées.

## QUI ORGANISE ?

**L' Astrada , Scène Conventionnée Jazz**, dont l'association **«Jazz in Marciac»** assure l'exploitation depuis juin 2011, est une salle de spectacles d'une capacité de 500 places.
Elle propose une programmation culturelle à l'année et développe des partenariats avec les établissements scolaires.
**Cette programmation à dominante jazz, est également ouverte aux autres domaines du spectacle vivant** (musiques actuelles, musique classique, danse, cirque, théâtre…).

## QUELLES ACTIONS ?

• Partenariat avec les établissements du territoire pour la mise en place d'un projet pédagogique annuel ou d'actions pédagogiques ponctuelles (rencontres avec les artistes, invitation aux répétitions…)
• Formation musicale des élèves de l'option jazz du collège de Marciac et du lycée Pardailhan d'Auch.

## OÙ ?

A l'Astrada à Marciac mais aussi dans les établissements scolaires du département.

## TARIFS

5€ par élève et par séance.

## QUI CONTACTER ?

***Jazz in Marciac***
***Chantal Atlani*** *› Directrice de l'Astrada*
***› Tél.*** *05 62 09 31 98*
***› Mail :*** *Chantal.atlani@jazzinmarciac.com*

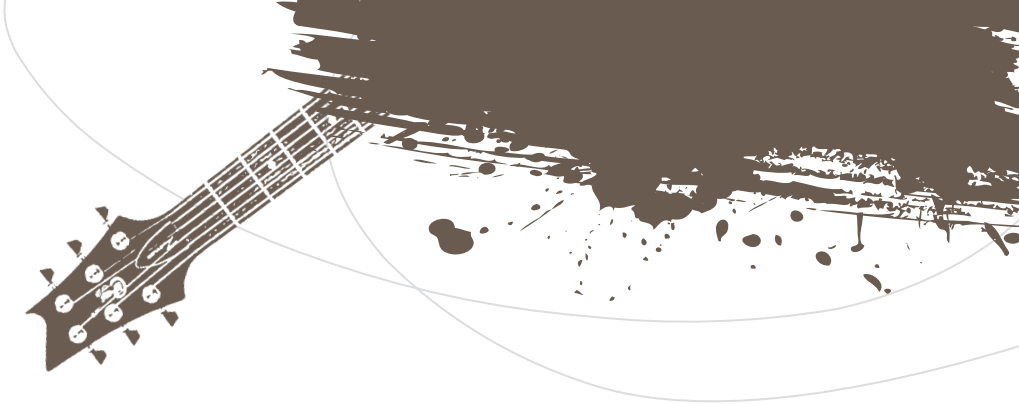

# MUSIQUES ACTUELLES

## QUELS PUBLICS ?

Écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées, enseignement supérieur.

## QUI ORGANISE ?

**L'espace musique du Cri Art,** service de l'association IMAJ installée à Auch, est le pôle départemental de diffusion et de promotion des musiques actuelles : il est labellisé «pôle structurant régional».

## OÙ ?

Salle du Cri Art à Auch

## QUELLES ACTIONS ?

Diverses actions culturelles sont proposées sur le temps scolaire autour de concerts :
**Niveau 1** : l'élève est spectateur.
**Niveau 2** : échanges avec les artistes avant et après le concert.
**Niveau 3** : sur une période donnée (1 ou 2 trimestres), pratique en atelier (textes, écriture…) en lien avec un concert; l'élève se trouve au cœur du projet.

## QUI CONTACTER ?

***Sofi Lataste***
› ***Tél.*** *05 62 60 28 17*
› ***Mail :*** *admin@imaj32.fr*

*Hors temps scolaire, des studios de répétition sont mis à disposition (5 à 8 € de l'heure) pour les groupes de jeunes musiciens des établissements scolaires; il existe aussi des tarifs préférentiels (de 5 à 10 €) sur la programmation des concerts pour les groupes de scolaires.*

# ARTS DU CIRQUE

**Basé à Auch, CIRCa pôle national des arts du cirque, soutient les établissements scolaires dans leur volonté d'ouverture aux actions artistiques et culturelles et exploite depuis août 2012, le Centre d'Innovation et de Recherche Circassien (CIRC) créé à Auch sur le site de l'ancienne caserne Espagne.**

**QUEL PUBLIC ?** Écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées.

**OÙ ?** Auch et le département.

**QUELLES ACTIONS ?**

• Sensibilisation des élèves et des enseignants au spectacle vivant et aux arts du cirque en particulier, sous la forme d'ateliers de pratiques artistiques, formation de relais (enseignants, animateurs).

• Pour les collégiens et les lycéens, accompagnement des projets artistiques et culturels (venue au spectacle, rencontres avec les artistes, présentation de l'histoire et des esthétiques du cirque contemporain), partenaire des ateliers artistiques, option théatre, et de l'atelier du spectacle, organisation de visites du théatre et de Circa.

• Structure partenaire de l'option arts du cirque (BAC L) au Lycée du Garros à Auch.

**TARIFS** • Spectacle sur le temps scolaire : entre 3 et 6 €.
• Abonnement pour le festival et la saison culturelle : 21 € pour 3 spectacles.

**QUI CONTACTER ?**
***Laure Bacqué et Myriam Auguy / Circa*** › ***Tél.*** *05 62 61 65 81* › ***Mail :*** *myriam.auguy@circa.auch.fr*

# THEATRE

**QUEL PUBLIC ?** Écoles primaires et collèges.

**QUI ORGANISE ?** **Ligue de l'Enseignement.**

**OÙ ?** Communes rurales du département.

**QUELLES ACTIONS ?**

Opération théâtre jeune public, opération de diffusion de spectacles vivants permettant l'accessibilité à la culture théâtrale aux écoles en milieu rural.
Sur l'année scolaire 2011/2012, 45 représentations ont été programmées dans 18 communes du département regroupant plus de 5 300 élèves issus de 120 écoles.

**TARIFS** 3,70 € par enfant (tarifs 2012) + 1€ si transport.

**QUI CONTACTER ?**
***Muriel Pérès / Ligue de l'Enseignement***
› ***Tél.*** *05 62 60 64 34* › ***Mail :*** *Liguenseignement32@gmail.com*

FESTIVALS, MANIFESTATIONS et LIEUX CULTURELS

# AVEC LE PASS CULTUREL

**En plus de ses actions dans le cadre scolaire, le Conseil général agit hors cadre scolaire au moyen du dispositif «Pass culturel» qui permet à un public familial de découvrir la richesse de l'offre culturelle départementale permanente ou événementielle.**

## LE PASS CULTUREL, C'EST QUOI?

Le «passeport culturel» dit Pass culturel est une carte délivrée gratuitement par le Conseil Général qui permet d'accéder à tarif réduit et parfois gratuitement à de nombreuses manifestations culturelles et à différents lieux culturels du département. Mis en place en 2003 et bénéficiant à plus de 1000 gersois ce dispositif permet à un public familial et notamment aux jeunes d'accéder à une offre culturelle qualitative, diversifiée et renouvelée.

## QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Les familles à ressources modestes, bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire.

## QUELS PARTENAIRES ?

Le Conseil Général a conclu un partenariat avec de nombreux festivals, manifestations et lieux culturels du département.

## OÙ ?

Une cinquantaine de lieux sur tout le département.

## QUELLES ACTIVITÉS ?

- Festivals et manifestations culturelles.
- Abbaye de Flaran et réseau des musées du Gers.
- Réseau des salles de cinéma du département.

## COMMENT OBTENIR LE PASS ?

› Service des actions culturelles **Anne-Lise Solignac**
› **Tél.** 05 62 67 31 63 › **Mail.** alsolignac@cg32.fr